ZOOM

A propos de toxicomanie en région lausannoise

Nº 5 Janvier 1998

Rel'ier
Route de Crissier 9
1020 Renens

Les référents communaux, un projet proposé par la COREL

Alors que le canton ouvre prochainement deux nouvelles structures (l'unité de sevrage à vocation cantonale en janvier, l'unité ambulatoire spécialisée à Montreux en février) la commission toxicomanie de la COREL (Communauté de la région lausannoise), privilégie une autre approche, destinée plus particulièrement aux petites communes.

édito

Son projet de référent communal se base sur l'implication d'habitants sensibilisés aux problèmes de toxicodépendance. Théoriquement, ces intervenants, bénévoles, ne sont ni des spécialistes, ni des professionnels en la matière ; ils sont là, à titre de citoyen, entre la population de leur commune et les autorités politiques: ils écoutent, voire orientent les premiers sur le réseau existant ; ils informent les seconds sur les problèmes autour de la toxicodépendance dans leur propre commune, mais aussi dans le reste de l'agglomération.

Ce souci du «local» vise à terme une sensibilisation à l'échelle de l'agglomération ; cela renforcera, peut-être, l'interrogation sur la part que doivent prendre les communes périphériques aux problèmes qu'affrontent, depuis longtemps déjà, les centres urbains. Et c'est à ce titre que ce projet se construit sur la libre adhésion : celle des communes d'accord de jouer le jeu, celle des référents d'accord d'offrir un temps bénévole.

Comment le projet a-t-il vu le jour ? Quelle utilité en est attendue ?

Que pensent les référents de leur future fonction ?

De quels moyens vont-ils disposer ? Dans quel cadre s'inscrira leur action ?

ZOOM nº 5 présente deux points de vue; un membre de la commission toxicomanie, initiant du projet, ainsi qu'une référente communale ont été d'accord de répondre à nos questions.

Municipaux
Elus locaux
Policiers
Médecins
Travailleurs sociaux

Cette publication s'adresse à vous !

parole à...

Depuis le mois de décembre, les premiers référents ont branché leur ligne de téléphone: natel, répondeur, ligne à domicile ou non... Les référents composent un groupe assez mélangé, plusieurs d'entre eux avec une profession dans le domaine éducatif ou médico-social, d'autres avec une fonction administrative dans le cadre de leur commune: 18 personnes pour 17 communes intéressées, toutes à titre bénévole.
Huit séances de sensibilisation (introduction à la problématique des dépendances, informations sur le dispositif local de soins) sont dispensées par une équipe de la

Madame Testa est référente pour la commune de Prilly. Elle avait le temps de nous rencontrer, mais tôt le matin !... à 7 heures, autour d'un café brûlant

***Rel'ier** – Comment vous représentiez-vous la fonction de référente au moment où elle vous a été proposée?*

La fonction de référent communal me semblait proche de l'activité du Rel'aids[1]; je m'imaginais seconder le Rel'Aids avec une connaissance de village, une connaissance du réseau local.
Concernant le poste lui-même : j'y vois une possibilité d'écoute, d'orientation; mais pas seulement. Offrir un accompagnement que le Rel'Aids n'est pas toujours en mesure de proposer parce qu'il est surchargé : être là avec ceux qui le souhaitent, autour de choses très concrètes ; par exemple réveiller l'un pour qu'il ne rate pas son rendez-vous chez le médecin, accompagner une mère qui ne se sent pas prête pour aller dans un groupe de mères ailleurs, mettre en relation les gens de l'entourage et du quartier... bref, être présente, utiliser aussi ma connaissance des réseaux locaux.
Il y a ensuite l'autre aspect de l'information auprès des autorités politiques qui se voilent un peu la face, qui ont des œillères. Prilly, c'est une mentalité de village. Il n'y a pas de scène, pas de toxicomanie visible, et cela suffit pour dire qu'il n'y a pas de problème. Lorsque j'ai dit à des collègues de Prilly que je connaissais 35 personnes toxicomanes domiciliées dans la commune, ils ont tous été très surpris. Que pourront alors savoir des administratifs ou des élus locaux, qui, eux, sont tout à fait éloignés des réalités du terrain... Cette absence de visibilité encourage une forme de déni. Réfléchir en village, c'est ne pas se concevoir en dehors de ces frontières-là. Heureusement, la mise en place des centres sociaux régionaux va contribuer à donner une vision plus globale.

***Rel'ier** – Quels moyens allez-vous vous donner pour démarrer?*

Je souhaite envoyer une information tout ménage ainsi que dans certains lieux privilégiés, lieu de rencontre comme la Chotte, centre commercial, cabinets médicaux. Mais je compte aussi sur le bouche à oreille; avec des personnes que je connais bien et avec qui la confiance s'est établie.
Il me faudra aller à la rencontre des gens, aller dans des bistrots chauds, pourquoi pas passer une soirée autour du LEB... Mais c'est un travail difficile; il y a un problème d'image, de langage aussi, pour être crédible auprès de ces gens, pour réussir à communiquer. La sensibilisation que nous avons reçue comme référents était utile, mais théorique ; on devrait la compléter par une sensibilisation «pratique» aux réalités de terrain, en proposant aux référents qui le souhaitent des petits stages à la Soupe, à la Pastorale, pourquoi pas au centre Saint-Martin...

***Rel'ier** – Dans quel cadre s'inscrit votre travail de référente? La municipalité vous garantit-elle son appui pour ce travail que vous allez entreprendre en tant que bénévole?*

Je ne suis pas très sûre que nos autorités politiques se sentent très concernées par ce projet. Ce sera peut-être mon travail de montrer en quoi il consiste et les réalités qu'il affronte. A l'heure actuelle, je suis encore assistante sociale[2], et à ce titre, écoutée. Qu'en sera-

[1] L'équipe du Rel'Aids réalise un travail de proximité auprès des usagers (appui individuel en vue de renforcer son propre réseau; appui par groupes en vue de solutions collectives).

[2] Assistante sociale au moment où elle a été choisie, M^me^ Testa va prochainement quitter ce poste pour prendre la responsabilité de la soupe populaire.

Fondation du Levant et de Rel'ier dans différents lieux de prise en charge; des travailleurs sociaux et médecins impliqués dans l'action en matière de toxicomanie ont été invités à parler de leur travail; à ce titre ils constituent déjà une ressource à qui les référents devraient pouvoir faire appel, en cas de besoin.

La commission de la COREL a défini le profil du poste de référent: toutefois celui-ci va probablement évoluer en fonction des demandes et de la perception des besoins.

Reste à voir comment les référents, relevant chacun d'une commune différente, auront les moyens de se rencontrer en tant que groupe pour échanger leurs expériences, prendre connaissance des changements intervenus au niveau de la région, voire envisager des collaborations entre communes.

t-il quand je ne serai «plus» que référente ?

J'ai d'autres interrogations : quelle sera la collaboration avec les autres intervenants ? de par mon travail actuel, je profite d'une connaissance du réseau que je peux utiliser; qu'en sera-t-il pour les référents qui n'ont pas cette pratique de terrain ?

Concernant le suivi : y aura-t-il une supervision ? sous quelle forme ? lorsqu'on touche à un travail centré sur l'aide, il faut être très prudent, ne pas minimiser les risques de co-dépendance, de dramatisation, d'investissement émotionnel, etc.

Quelles informations allons-nous transmettre à nos autorités ? Et si l'un ou l'autre d'entre nous perd la distance avec telle personne en difficulté, ne risque-t-on pas de produire un tableau émotionnel centré sur le drame ?

Que souhaitent nos autorités : expriment-elles le souci réel d'avoir un pied dans la réalité pour être mieux à même de traiter les problèmes ?... Ou vont-elles se satisfaire d'avoir fait quelque chose ?

Pour l'heure, le cadre posé à notre action n'est pas clair ; à qui devrai-je rendre compte de mon travail ? aurai-je un(e) Municipal(e) comme interlocuteur direct ? La Municipalité in corpore ? Qui est porteur du projet et garant de sa mise en œuvre ? Quels moyens la COREL ainsi que les diverses Municipalités se donnent-t-elles pour mettre en œuvre ce projet ?

M. Perreten, chef de la sécurité sociale à Pully, membre de la commission toxicomanie de la COREL, était Municipal de Savigny au moment où le projet a été conçu. Voici ce qu'il écrit, à la suite de notre rencontre

***Rel'ier** – Comment est né ce projet, quelle utilité attendez-vous d'une telle initiative?*

Ce projet est issu d'une proposition du sous-groupe «souhaits-projets» de la commission *toxicomanie* de la COREL. Parmi les idées soulevées, la commission a retenu le projet d'un médiateur local qui devrait assurer un rôle de liaison. Cette personne aurait été tout à la fois une oreille et des yeux sur le plan communal ; une antenne à disposition de la population, utile pour ces aspects de vision et d'écoute.

Cette fonction originale d'observateur nous apparaissait être un apport à l'autorité politique. Le constat était relevé qu'il existait une possible distance entre la réalité du terrain et l'information à disposition de l'autorité. Dans les dialogues, entendus et partagés avec des représentants de communes périphériques (petite et moyenne dimension), trop souvent une appréciation était limitée à l'affirmation suivante : «la toxicomanie ? ce n'est pas un problème chez nous, nous ne connaissons pas...». Dès lors, la commission a opté pour une solution permettant d'informer et d'orienter la population locale et d'être une opportunité pour l'autorité pour bénéficier d'une vision objective de la situation. Selon cette dernière, nous pouvons espérer une modification de la sensibilité à la problématique.

***Rel'ier** – Pensez-vous que le référent recevra des demandes qui permettront de confirmer aux autorités politiques qu'il y a aussi des problèmes de toxicomanie dans leur commune ?*

Il est difficile de présager des appels tant au niveau quantitatif qu'à celui qualitatif. Il faut, en tous les cas, espérer que notre objectif soit atteint. Il est également difficile d'apprécier de manière anticipée, le type de requêtes qui pourront être formulées. Il faudra aussi laisser le temps pour qu'une confiance s'instaure, en ayant conscience que les appels ou les contacts ne vont pas se préciser du jour au lendemain. La nature de cette problématique est telle qu'on remarque que nos concitoyens ont un réflexe de réserve vis à vis de l'interlocuteur désigné, qu'il soit de l'administration ou pas. Ils ont le sentiment que s'ouvrir de leurs difficultés pourrait les desservir, que leur image sera ternie. Or, le référent local, se situant «en marge» de la notion administrative communale, représente une chance d'impartialité et devrait être favo- →

rablement ressenti à cet égard. De plus, son indépendance, au titre de volontaire (et au sens de bénévole pour certains), évite l'attribution d'un enjeu.
Enfin, ce projet de référents permet de sensibiliser, sur les diverses places, des personnes motivées par les problèmes de toxicomanie et d'élargir le cercle de celles qui se sentaient déjà concernées.

Rel'ier – Entre la commission COREL qui propose et la commune qui met en œuvre, qui porte la responsabilité de ce projet ?

Nous devons rappeler que l'entité de la Corel ne pouvait imposer une mesure dans ce domaine. Et il eût été vain d'envisager un cadre rigide qui serait allé à l'encontre des buts. De fait, si la commission toxicomanie de la Corel a recommandé la mise en place d'un référent, la Commune garde l'entier de ses prérogatives sur le plan de sa localité. Mais il faut rappeler qu'une formation spécifique a été donnée aux personnes désignées par les Communes et qu'elle l'a été sous l'égide de la Corel (organisation, financement). La commission entend bien sûr suivre l'évolution de ce projet en bénéficiant d'un retour régulier de la part des référents, ceci afin d'ajuster, corriger, moduler le projet. Une évaluation sera aussi réalisée à moyen terme.
En ayant pris connaissance des «modes» d'organisation envisagés dans certaines communes (moyens de communication autonome, lignes d'appels indépendantes, voire petit local à disposition (Savigny), téléphones sans fil, etc...), nous considérons qu'un pas intéressant a déjà été franchi. L'information du projet est en cours, laissée également au soin de l'autorité locale, soit par le biais de communications diverses, affichettes, annonces, lettres ciblées, papillons distribués dans les milieux concernés, écoles, cabinets médicaux, pharmacies, milieu associatif, messagerie locale, etc...
Il s'agit d'une expérience novatrice qui nécessite du temps, qui sous-entend qu'elle doit tracer son chemin. Son propos, qui est un service à la population, va se construire au fil du temps...

brèves

Numéro d'appel direct de votre référent/e communal/e en matière de toxicomanie

Pour Lausanne	**315 72 10**
pour Belmont	**784 20 85**
pour Bussigny	**701 02 58**
pour Cheseaux	**731 95 57** + C.P. 67
pour Crissier	**079/301 38 46**
pour Cugy, Bretigny	pas encore de n° de tél.
pour Froideville	pas encore de n° de tél.
pour Le Mont	**653 25 03**
pour Lutry	**079/225 60 45**
pour Mézières Les Cullayes	**903 24 46**
pour Morrens	pas encore de n° de tél.
pour Prilly	**079/607 55 83**
pour Pully	**729 00 33**
pour Renens	**632 77 23**
pour Romanel	**079/301 29 20** et **079/301 29 21**
pour Savigny	**781 33 18**
pour Villars Ste-Croix	pas encore de n° de tél.

Sur le canton

Unité ambulatoire spécialisée (Riviera)

66 Avenue des Alpes, 1820 Montreux

Ouverture le 23 février; pour les personnes toxicodépendantes. Centre d'accueil et d'orientation; instauration et suivi de traitements à la méthadone; partenariat avec ACT (Action communautaire et toxicomanie) pour le suivi social et le travail de proximité.

Unité de sevrage cantonale

Site de Cery, 1008 Prilly. Tél. 316 79 60

Sevrages classiques (10 à 20 jours), 8 places; sevrages ultracourts, 1-2 places. Partenariat avec les structures concernées pour la prise en compte des indications de sevrage; interventions impliquant les dimensions pharmacologiques, biologiques, psychologiques et sociales, y compris la famille.

Bloc notes

GREAT

Groupement romand d'Etudes sur l'alcoolisme et les toxicomanies

Jeudi 26 mars,
Hôtel Alpha, Lausanne,

Colloque de printemps :
14h00-16h30, sur les thèmes de la décriminalisation de la consommation et la loi sur l'aide en matière de dépendances.

IMPRESSUM

REL'IER : RELais Information Et Réseau
Route de Crissier 9 - 1020 Renens - Tél. + Fax 021 635 60 75
Résponsables de la publication : Anne Dentan, Geneviève Ziegler
Graphisme : Fabio Favini

ZOOM est financé par la Ville de Lausanne